

Annexe aux Comptes Annuels

31 Décembre 2018



Sommaire



Compte de résultat	3
Actif du bilan	4
Passif du bilan	4
Tableau des flux de trésorerie	5

Sommaire détaillé des notes aux comptes annuels

NOTE 1	Description de l'activité	6	NOTE 8	Engagements hors bilan et passifs éventuels.....	45
NOTE 2	Relations avec les filiales.....	7	NOTE 9	Rémunération et effectifs.....	47
NOTE 3	Faits marquants de l'exercice	8	NOTE 10	Transactions avec les entreprises et les parties liées	48
NOTE 4	Principes et méthodes comptables.....	9	NOTE 11	Evénements post clôture.....	50
NOTE 5	Notes relatives au compte de résultat	15			
NOTE 6	Notes relatives au bilan.....	24			
NOTE 7	Notes relatives au tableau des flux de trésorerie	42			



Comptes annuels et annexes d'Aéroports de Paris SA au 31 décembre 2018

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires	5.1	2 957	2 820
Production stockée		2	(2)
Production immobilisée	5.2	65	61
Reprise sur provisions et transferts de charges	5.7	35	42
Subventions d'exploitation		1	1
Autres produits d'exploitation	5.3	46	29
Produits d'exploitation		3 105	2 951
Achats et charges externes	5.4	(854)	(832)
Impôts et taxes	5.5	(265)	(247)
Charges de personnel	5.6	(586)	(590)
Autres charges d'exploitation		(18)	(24)
Dotations aux amortissements et provisions	5.7	(477)	(477)
Charges d'exploitation		(2 201)	(2 170)
Résultat d'exploitation		905	781
Produits financiers		106	141
Charges financières		(155)	(151)
Résultat financier	5.8	(49)	(10)
Résultat courant avant impôts		856	771
Produits exceptionnels		122	130
Charges exceptionnelles		(130)	(150)
Résultat exceptionnel	5.9	(8)	(20)
Participation des salariés		(28)	(22)
Impôts sur les bénéfices	5.10	(256)	(223)
Résultat net		564	506



Actif du bilan

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017
		Montant Brut	Amort. ou dépréciations	Montant Net	
Immobilisations incorporelles	6.1	292	(219)	74	63
Immobilisations corporelles	6.1	12 478	(6 403)	6 075	5 921
Immobilisations en cours	6.1	1 292	-	1 292	998
Avances et acomptes sur immobilisations	6.1	22	-	22	23
Immobilisations financières	6.2	1 521	(63)	1 458	1 433
I - Actif immobilisé		15 606	(6 684)	8 922	8 438
Stocks		17	-	17	15
Avances et acomptes		4	-	4	3
Clients et comptes rattachés	6.3	412	(21)	391	404
Autres créances	6.3	848	(1)	847	308
Valeurs mobilières de placement	6.4	1 289	(1)	1 288	1 404
Disponibilités	6.4	130	-	130	117
Charges constatées d'avance	6.5	29	-	29	28
II - Actif circulant		2 728	(23)	2 705	2 277
III - Primes de remboursement des obligations	6.6	16	-	16	15
IV - Ecart de conversion - ACTIF		-	-	-	-
Total des actifs		18 351	(6 707)	11 644	10 733

Passif du bilan

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Capital		297	297
Primes d'émission		543	543
Ecart de réévaluation		23	23
Réserves et report à nouveau		2 225	2 061
Résultat de l'exercice		564	506
Acompte sur dividende		(69)	(70)
Subventions d'investissement		48	49
Provisions réglementées		1 194	1 173
I - Capitaux propres	6.7	4 823	4 583
II - Provisions	6.8	403	431
Dettes financières	6.9	5 462	4 806
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.10	118	126
Dettes fiscales et sociales	6.10	269	250
Dettes sur immobilisations et autres dettes	6.11	414	373
Produits constatés d'avance	6.5	155	162
III - Dettes		6 418	5 717
IV - Primes de remboursement des obligations		-	-
V - Ecart de conversion - PASSIF		-	-
Total des passifs		11 644	10 733



Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	Notes	2018	2017
Résultat d'exploitation		905	781
Dotations nettes de reprise aux amortissements et provisions pour risques et charges		438	439
Produits et charges financiers (hors endettement net)		9	(8)
Variation du besoin en fonds de roulement	7.1	(40)	3
Impôts payés minorés des impôts encaissés		(178)	(276)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		1 134	940
Cessions de participations		1	1
Acquisition de participations	7.2	(31)	(50)
Investissements corporels et incorporels	6.1	(924)	(791)
Variation des autres actifs financiers	7.3	(579)	(144)
Produits provenant des cessions d'immobilisations (net de la variation des créances)		1	36
Dividendes reçus	7.4	79	87
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		62	(47)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(1 391)	(908)
Capital appelé non versé		-	-
Subventions reçues au cours de la période		3	6
Cessions (acquisitions) nettes d'actions propres		-	-
Dividendes distribués	6.7	(343)	(261)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	6.9	756	504
Remboursement des emprunts à long terme	6.9	(106)	(142)
Variation des autres passifs financiers	6.11	(49)	(130)
Intérêts financiers nets versés		(105)	(105)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		156	(128)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		(102)	(97)
Trésorerie d'ouverture		1 520	1 617
Trésorerie de clôture	7.5	1 418	1 520



NOTE 1 Description de l'activité

Aéroports de Paris SA, société anonyme depuis 2005, détient et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne (Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget), 10 plates-formes d'aviation générale et l'héliport d'Issy les-Moulineaux. Sa mission est encadrée par un Contrat de Régulation Economique signé avec l'Etat, celui en-cours étant le CRE 2016-2020;

Ses secteurs d'activité sont essentiellement les suivants :

- ◆ Activités aéronautiques - En tant que gestionnaire d'aéroport, Aéroports de Paris SA intervient sur l'ensemble des étapes du parcours du passager et des marchandises en optimisant les flux des avions et du cargo mais également les flux des passagers, des filtres de contrôle, et des bagages ;

Pour cela, l'entreprise :

- Améliore constamment la qualité de ses infrastructures aéronautiques et leurs accès conformément au programme d'investissements prévu par le Contrat de Régulation Economique "CRE" et
- offre une gamme de services adaptés aux besoins des passagers, des compagnies aériennes et des opérateurs de fret.
- ◆ Commerces et services – En tant que bailleur, aménageur, promoteur et gestionnaire d'activité commerciale, Aéroports de Paris SA intervient dans l'exploitation :
 - des boutiques, bars et restaurants au sein des aéroports, au travers de coentreprises (tels que la Société de Distribution Aéroportuaire, Media Aéroports de Paris et Relay@ADP),
 - des parcs de stationnement et des locaux en aéroport destinés à la location.

- ◆ Immobilier – Aéroports de Paris SA dispose de réserves foncières importantes et détient en pleine propriété des actifs de qualité autour de ses terminaux. Fort de ce positionnement, l'entreprise :
 - réalise des programmes immobiliers destinés à ses besoins propres ainsi qu'aux entreprises désireuses de s'implanter sur ses plateformes, et
 - assure la gestion d'actifs (stratégie commerciale, réhabilitation), la gestion locative (baux généralement de longue durée), et offre des prestations immobilières à ses clients.

Par ailleurs, Aéroports de Paris SA a des participations dans des entreprises qui opèrent des activités aéroportuaires (conception et exploitation) en France et à l'international.

Cf. note 4.4 sur le chiffre d'affaires



NOTE 2 Relations avec les filiales

2.1 Intégration fiscale

Aéroports de Paris SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale en intégrant les filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95%. (cf. Note 6.2 Liste des filiales).

Les conventions d'intégration fiscale liant Aéroports de Paris SA à ses filiales sont toutes strictement identiques et prévoient :

- ◆ le reversement par la filiale à la société mère d'une contribution égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable distinctement ;
- ◆ l'absence de tout droit à créance au profit de la filiale en cas de déficit fiscal de cette dernière.

2.2 Gestion de la trésorerie

Aéroports de Paris SA a mis en place une centralisation de la trésorerie. Les filiales adhèrent, dans le respect des réglementations en vigueur, à cette centralisation. Les principales filiales concernées sont ADP Ingénierie, ADP International, ADP Immobilier, ADP INVEST, Cœur d'Orly Investissement, HUB one, TANK Alpha et TANK Beta. Dans ce cadre Aéroports de Paris SA a conclu avec ses filiales adhérentes une convention de trésorerie. Une centralisation des comptes bancaires en euros et une centralisation des comptes bancaires en US dollars ont été mises en place. Ces centralisations, réalisées en nivelant quotidiennement et automatiquement les comptes bancaires des filiales vers le compte centralisateur, permettent une gestion optimale aussi bien du recours au crédit que du placement des excédents de trésorerie.

Les avances faites en euros par la société centralisatrice à la société Filiale portent intérêt mensuellement au taux EONIA majoré de 0,65%. Celles faites en euros par la société filiale à la société centralisatrice portent intérêt mensuellement au taux EONIA.

Les avances faites en US dollar par la société centralisatrice à la société filiale portent intérêt mensuellement au taux LIBOR\$ over night majoré de +0,65%. Celles faites en US dollar par la société filiale à la société centralisatrice portent intérêt mensuellement au taux LIBOR\$ over night -0,07%.

Il est précisé que si le taux EONIA et/ou le taux LIBOR\$ over night minoré de 0,07% devenaient négatifs le taux des avances serait alors plafonné à 0%.

Dans le cadre des conventions de trésorerie entre Aéroports de Paris et ses filiales, les comptes courants sont présentés en "Autres créances" lorsque leur solde est débiteur et en "Dettes sur immobilisations et autres dettes" lorsque leur solde est créateur. Cf. notes 6.3 et 6.11.



NOTE 3 Faits marquants de l'exercice

Projet de loi PACTE contenant des dispositions relatives au Groupe ADP

Le projet de loi PACTE relatif à la croissance et la transformation des entreprises (n°1088), qui, dans ses articles 44 à 50, contient des dispositions relatives au Groupe ADP, a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 10 octobre 2018 et puis a été examiné par le Sénat à compter du 29 janvier 2019. Le projet de texte prévoit en particulier l'autorisation du transfert au secteur privé d'une majorité du capital d'ADP, et à compter de la date du transfert, adapte les conditions d'exercice de son activité en Ile de France. A ce titre il prévoirait de borner dans le temps le droit d'exploiter les aéroports parisiens à une période de 70 ans, au terme de laquelle l'Etat acquerrait la pleine propriété du foncier et des infrastructures en Île-de-France.

A titre de compensation, le projet de loi prévoit, le versement d'une indemnité à Aéroports de Paris par l'Etat et fixe les conditions de sa détermination.

Dans l'état actuel du projet de loi, le modèle actuel de l'entreprise est conforté, le système de régulation basé sur la caisse aménagée est pérennisé et l'unicité du système aéroportuaire francilien (Paris CDG, Paris Orly, Paris-le Bourget) est confirmée.

Une fois adoptée par le parlement, ce projet de loi pourrait faire l'objet d'une saisine du Conseil Constitutionnel. Après sa promulgation, des mesures réglementaires d'application seront nécessaires parmi lesquelles figurent le cahier des charges de l'entreprise qui serait appliqué dans le cas où la quote-part du capital détenue par l'Etat passerait sous le seuil des 50%. Les conséquences pour ADP ne peuvent être appréciées qu'en fonction de l'ensemble de ces éléments juridiques qui feront l'objet de publications officielles dans les conditions habituelles des publications des lois et règlements.

Financement

En 2018, Aéroports de Paris SA a souscrit deux emprunts d'un montant total de 752 millions d'euros dont le principal emprunt a les caractéristiques suivantes :

Le 4 octobre 2018, Aéroports de Paris SA a lancé le placement d'un emprunt obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros à 20 ans ayant les caractéristiques suivantes :

- ◆ Format : Taux fixe
- ◆ Remboursement : in fine
- ◆ Taux annuel : 2,125 %
- ◆ Marge au re-offer : 65 bp au-dessus du mid swap
- ◆ Taux re-offer : 2,174 %
- ◆ Date de règlement : 11 octobre 2018
- ◆ Date d'échéance finale : 11 octobre 2038

Aéroports de Paris SA est notée A+ (perspective stable) par Standard and Poor's.

CDG Express

La société "CDG Express Etudes" est en liquidation amiable depuis le 30 décembre 2018 conformément à ses statuts (durée de la société de 5 ans). Cette société créée fin 2013, et détenue à parts égales par Aéroports de Paris SA, SNCF Réseau et l'Etat, était chargée de réaliser les études juridiques, techniques et financières du projet de liaison ferroviaire CDG Express entre Paris et l'aéroport CDG. Ces études, d'un montant de 17.5 millions d'euros sont destinées à être cédées à la société gestionnaire d'infrastructure "GI CDG Express".

Cette dernière, créée le 10 octobre 2018, est chargée du financement du projet ainsi que de la conception, construction, entretien et maintenance de la liaison dans le cadre d'un contrat de concession de travaux avec l'Etat qui devrait être signé début 2019. Elle est détenue à parts égales (33%) et contrôlée conjointement par Aéroports de Paris SA, SNCF Réseau et la Caisse des dépôts et consignations.

Dans l'attente de la signature des principaux contrats du projet CDG Express, et notamment du contrat de concession entre l'Etat et le GI CDG Express, et du contrat de conception construction entre Aéroports de Paris SA et le GI CDG Express, l'Etat, dans un courrier de juillet 2018, invite Aéroports de Paris SA et SNCF Réseau à poursuivre leurs études et travaux nécessaires à la mise en service du projet fin 2023 et s'engage à rembourser les dépenses encourues par les deux sociétés dans la limite de 313 millions d'euros, auxquels pourront s'ajouter des éventuels frais de rupture des contrats et des frais de remise en état.

Dans ce cadre, Aéroports de Paris SA a comptabilisé un produit à recevoir au titre des études et travaux réalisés pour un montant de 45 millions d'euros dont 38 millions d'euros comptabilisés en 2018.



NOTE 4 Principes et méthodes comptables**4.1 Référentiel comptable**

Les comptes annuels d'Aéroports de Paris SA sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définis par le Plan Comptable (cf. règlement de l'Autorité des normes comptables ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et ses règlements subséquents).

Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou des variations.

4.2 Changement de méthode et comparabilité des exercices

Le règlement n°2018-01 du 20 avril 2018 relatif aux changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreur a été publié le 9 octobre 2018. Il est applicable aux exercices ouverts en date de publication du dit règlement soit à compter du 1^{er} janvier 2018 pour Aéroports de Paris SA. L'application de ce règlement est sans impact pour Aéroports de Paris SA.

Par ailleurs, l'ANC a publié le 6 juillet 2018 le règlement n°2018-02 relatif au prélèvement à la source. Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est donc sans incidence en 2018 sur les comptes d'Aéroport de Paris SA.

Les autres méthodes comptables appliquées sont identiques et comparables à l'exercice précédent.

4.3 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont réalisées sur la base de l'expérience passée, et d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations et les hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- ◆ L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs à long terme (cf. notes 4.7, 6.1 et 6.2);

- ◆ Les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. notes 4.16 et 6.8) ;
- ◆ Les provisions pour risques et litiges (cf. notes 4.16 et 6.8) ;

4.4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris SA se décompose de la manière suivante :

Redevances aéronautiques et spécialisées

Ces redevances sont encadrées par le Contrat de Régulation Economique ("CRE 2016-2020") signé avec l'Etat (à l'exception de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite). Ce contrat pluri-annuel fixe le plafond d'évolution des redevances aéroportuaires pour la période 2016-2020. La réglementation prévoit en effet que l'exploitant d'aéroports reçoit une juste rémunération des capitaux investis dans le cadre de ses missions sur le périmètre régulé. Dans le cas où le plan d'investissements ne serait pas respecté (voir la note 6.1 « Immobilisations corporelles »), Aéroports de Paris SA serait impacté par un malus tarifaire. Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains.

Ces redevances sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle la prestation est réalisée.

Les redevances aéronautiques comprennent les redevances passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, du poids de l'aéronef et de la durée de stationnement.

Les redevances spécialisées englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fourniture d'énergie électrique ; la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite ; et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage.



Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

Le Groupe procède à une affectation analytique des coûts pouvant ne pas être exclusif à ses missions, comme par exemple, les charges d'amortissements et de maintenance, certaines charges locatives ainsi que les impôts et taxes.

Chiffre d'affaires des activités commerciales

Ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare. Cette rubrique comprend également le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare destinée à la Société du Grand Paris. Les études et travaux de construction de la Gare s'échelonnant sur la période 2016-2024, Aéroports de Paris SA reconnaît le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts. Dans la mesure où le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés.

Chiffre d'affaires des parcs et accès

Ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles

Les prestations industrielles concernent la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

Revenus locatifs

Ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail. Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires.

Autres recettes

Les autres recettes comprennent :

Les produits d'intérêts issus des contrats de location financement en tant que bailleur - Ces produits d'intérêts sont comptabilisés en chiffre d'affaires afin de donner une image fidèle de la performance financière du secteur immobilier auquel ces produits sont affectés.

4.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations produites en interne comprennent tous les coûts directement attribuables à la production et à la mise en état de marche de l'actif concerné. Ces coûts incluent :

- ◆ Le coût d'acquisition des biens utilisés pour la construction de l'actif ;
- ◆ Le coût des salariés qui participent à la construction et à la mise en service de l'actif ;
- ◆ Les autres coûts nécessaires et inévitables pour produire et mettre en état de marche l'actif en vue de son utilisation comme prévue par l'entreprise.

Dans le cadre du CRE 2016-2020 signé avec l'Etat, le Groupe poursuit un programme d'investissements sur le périmètre régulé (voir la note 4.4 « Chiffre d'affaires – Redevances aéronautiques et spécialisées » qui définit le périmètre dit « régulé »), qui doit répondre à la fois à la mise en œuvre effective d'une enveloppe d'investissements de 2 978 millions d'euros sur la période mais aussi à une contrainte de calendrier d'investissements.



Amortissement et dépréciation

L'amortissement des immobilisations est déterminé sur la base du rythme de consommation des avantages économiques. Celui-ci correspond généralement au mode linéaire.

Les durées d'utilité attendues pour les principaux actifs sont les suivantes :

Logiciels brevets licences	4 à 10 ans
Aérogares et parcs souterrains	30 à 60 ans
Bâtiments hors aérogares	20 à 50 ans
Agencements / aménagements des bâtiments aérogares et hors aérogares	10 à 20 ans
Aménagements des terrains	20 ans
Aires de manœuvre et de trafic, ponts, tunnels, voiries	10 à 50 ans
Installations / matériels nécessaires à la manutention des bagages	10 à 20 ans
Passerelles	20 à 25 ans
Installations / matériels de sécurité et de sûreté	5 à 20 ans
Matériel informatique	5 ans

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture sur la base du programme d'investissement et de réhabilitation des actifs existants, pour que celles-ci reflètent les durées d'utilisation prévues.

Aéroports de Paris SA utilise les possibilités offertes par la réglementation fiscale en matière d'amortissement dérogatoire. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement linéaire est comptabilisée en provisions réglementées au bilan.



4.6 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. Leur valeur est examinée à la fin de chaque période par référence à la valeur d'utilité. Celle-ci est estimée sur la base notamment de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, convertie au cours de change de clôture pour les sociétés étrangères, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière correspond à la valeur de rendement qui correspond à la moyenne des vingt derniers cours de bourse de l'exercice ou aux flux de trésorerie attendus (Flux de trésorerie actualisés ou Méthode d'actualisation du dividende) et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

Si la valeur d'utilité de ces titres devient inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus. Une dépréciation peut, le cas échéant, être constatée en cas de perte probable se traduisant par une diminution de la valeur nominale de remboursement.

Mali technique de fusion

Suite à l'adoption du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques issus de fusion et de TUP, portant sur des immobilisations financières, présentés jusqu'en 2015 en immobilisations incorporelles, sont présentés à partir depuis 1^{er} janvier 2016 sur la ligne "Autres immobilisations financières". Ils correspondent à l'écart négatif entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable des titres de la société absorbée. Ces malis font l'objet d'un test de dépréciation annuel et le cas échéant, une dépréciation pourrait être constatée, sans qu'elle puisse être reprise dans le futur.

4.7 Dépréciation des actifs à long terme

À chaque arrêté, Aéroports de Paris SA détermine s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé selon les modalités suivantes :

- ◆ Aéroports de Paris SA mesure les éventuelles dépréciations des actifs à long terme par comparaison entre la valeur comptable de ces actifs, le cas échéant regroupés au sein de groupes d'actifs, et leur valeur recouvrable généralement calculée par la méthode des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur recouvrable est notablement inférieure à la valeur inscrite au bilan, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence en « Dépréciations » ;
- ◆ les taux d'actualisation retenus pour ces besoins s'appuient sur le Coût Moyen Pondéré du Capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés ;

- ◆ les flux de trésorerie futurs sont établis sur la base des hypothèses validées par la Direction.

4.8 Stocks

Les stocks sont constitués de fournitures consommables telles que les pièces de rechange et de sécurité, le petit matériel d'entretien et de la production stockée à facturer à des tiers. Lors de leur entrée en stocks, les fournitures et pièces de rechange sont comptabilisées au coût d'acquisition puis sont ensuite valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré. Les études sont valorisées au coût complet.

Dans l'hypothèse où la valeur nette de réalisation de l'élément stocké devient inférieure au coût moyen pondéré, une dépréciation est constatée pour la différence.

4.9 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont converties sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Elles sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu en application de la méthode suivante :

- ◆ les créances non recouvrées sont transférées en créances douteuses, lorsqu'elles sont non soldées à la date d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et lorsque le risque d'irrécouvrabilité est important (dépôt de bilan prévisible, cessation d'activité de clients étrangers) ;
- ◆ les créances douteuses ou litigieuses sont dépréciées en fonction du statut de chaque pièce comptable (créance antérieure au dépôt de bilan, réclamation en cours, litige...) ou de la solvabilité du client pour les créances exigibles (poursuites en cours, client étranger sans actif en France...).

4.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur historique d'acquisition. Leur valeur au bilan n'est pas réévaluée lorsque la valeur liquidative est supérieure au prix d'acquisition. En revanche, la moins-value latente éventuelle donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

4.11 Frais d'émission et prime de remboursement des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont enregistrés directement en charges financières à la date d'émission. Lorsque le prix d'émission est inférieur à la valeur de remboursement, la différence est comptabilisée à l'actif et est reprise en charges financières de manière étalée sur la durée de l'emprunt.



4.12 Charges et produits constatés d'avance

Les charges comptabilisées correspondant à des biens ou services non encore reçus sont portées à l'actif du bilan au poste "Charges constatées d'avance".

Les produits constatés au titre des biens ou services non encore livrés sont enregistrés au passif du bilan au poste "Produits constatés d'avance".

4.13 Ecart de conversion Actif et Passif

À la date de clôture des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente et au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change.

4.14 Subventions d'investissements

Aéroports de Paris SA bénéficie de subventions d'équipement afin d'acquérir ou de créer des actifs immobilisés. Elles sont enregistrées au niveau des capitaux propres et comptabilisées dans le résultat exceptionnel au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

4.15 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées des amortissements dérogatoires. Ces compléments d'amortissement sont comptabilisés dans le seul objet de bénéficier d'avantages fiscaux et ne reflètent donc pas une dépréciation de l'actif sous-jacent. Ils sont comptabilisés au sein des capitaux propres dans la rubrique "provisions réglementées" en contrepartie du résultat exceptionnel.

4.16 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour engagements sociaux destinées à couvrir les avantages du personnel à long terme.

Avantages du personnel à long terme

La provision pour engagements sociaux couvre des régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme et ne couvre pas les régimes à cotisations définies.

REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Aéroports de Paris SA provisionne l'ensemble des régimes à prestations définies afin d'assurer la couverture de ses engagements sociaux suivants :

- ◆ indemnités de fin de carrière ;

- ◆ mutuelle aux retraités ;
- ◆ régime de pré-retraite PARDA (Plan d'accompagnement à la retraite en départ anticipé) ;
- ◆ régimes de retraite supplémentaire (au nombre de trois) ;
- ◆ Médaille du travail.

L'obligation nette de la société au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés non comptabilisés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements de la société. Les calculs sont effectués par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

La fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10% du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Les hypothèses actuarielles sont précisées dans la note 6.8.

L'obligation nette de la société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés, le cas échéant, de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements de la société. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

REGIME A COTISATIONS DEFINIES

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.



Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir les risques inhérents à l'activité de l'entreprise, les risques résultant des litiges, des amendes et pénalités.

Ces provisions sont comptabilisées dès lors que les critères suivants sont respectés :

- ◆ Il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé
- ◆ dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente de celui-ci ;
- ◆ Le montant peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels constitués des obligations potentielles de l'entité à l'égard d'un tiers et résultant d'évènements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité. Ceux-ci font l'objet d'une information en annexe (cf. note 8 « Engagements hors bilan et passifs éventuels »).

4.17 Dettes

Dettes financières

OPERATIONS EN DEVISES

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux couverts par des contrats d'échanges de devises. Les opérations parfaitement couvertes, notamment celles portant sur les dettes financières en devises, sont présentées au cours de couverture.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Aéroports de Paris SA gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des

swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture et sont strictement adossés. Il s'agit donc d'instruments de couverture simple. Aéroports de Paris SA ne porte pas d'instrument dérivé comprenant une composante d'optimisation ou devant être classée en position ouverte isolée.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments de couverture sont constatés symétriquement aux éléments couverts, au cas d'espèce, les dérivés de taux portés par Aéroports de Paris SA couvrant des dettes financières, leurs produits et charges sont constatés dans le résultat financier.

Autres dettes

Les dettes d'exploitation et les autres dettes sont comptabilisées lorsque conformément à une commande de l'entreprise, la marchandise a été livrée ou le service rendu.

4.18 Définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des instruments financiers qui permettent à Aéroports de Paris SA de gérer, sans prendre de risques significatifs, ses excédents ou ses besoins de trésorerie à court terme.

La trésorerie est composée :

- ◆ des comptes de caisse,
- ◆ des comptes à vue,
- ◆ des comptes à terme,
- ◆ des valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être aisément converties en disponibilités du fait de l'existence d'un marché ou d'un acquéreur potentiel,
- ◆ de la partie des soldes créditeurs de banques, et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.



NOTE 5 Notes relatives au compte de résultat**5.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires**

L'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal directeur opérationnel du Groupe :

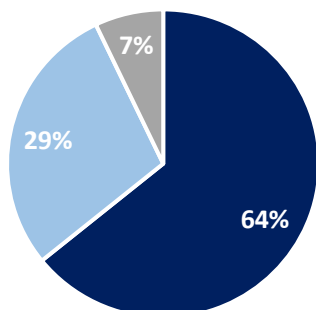
(en millions d'euros)	Secteurs opérationnels			2018	2017
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier		
Redevances aéronautiques	1 115	-	-	1 115	1 056
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	499	-	-	499	487
Activités commerciales	-	469	2	471	442
Recettes locatives	32	111	189	332	324
Redevances spécialisées	239	16	-	255	243
Parcs et accès	-	173	-	173	171
Prestations industrielles	-	43	-	43	41
Autres recettes	13	39	18	71	56
Total	1 897	850	210	2 957	2 820

Le chiffre d'affaires en 2018 est en progression de +4,8% (+137 millions d'euros) et s'élève à 2 957 millions d'euros. Cette augmentation s'explique par :

- ◆ La hausse des redevances aéronautiques (+59 millions d'euros), portée par la croissance du trafic passager départ de +3,7 % par rapport à l'année dernière, d'un effet prix lié à la hausse tarifaire du 1^{er} avril 2018 (+2,1%) et d'un effet structure favorable (augmentation du nombre de passagers à destination par rapport aux nombres de passagers en correspondance).
- ◆ La hausse du produit des redevances spécialisées des activités aéronautiques (+12 millions d'euros) qui concerne en particulier les banques d'enregistrement et les redevances PHMR en lien avec la hausse du trafic départ (+3,7%).
- ◆ La hausse des activités commerciales (+29 millions d'euros), et plus particulièrement des Boutiques en Zone Réservée (+15 millions d'euros) tirée par la hausse du trafic et du CA/pax, des Bars & Restaurants (+6 millions d'euros) avec au-delà de l'effet du trafic une hausse du CA/pax et des effets périmètres favorables et de la publicité (+3 millions d'euros).
- ◆ La hausse des Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire (+12 millions d'euros) du fait principalement d'une augmentation de la sous-traitance (+7 millions d'euros).
- ◆ La hausse des Autres recettes de +15 millions d'euros principalement liée aux travaux réalisés pour la Société du Grand Paris.

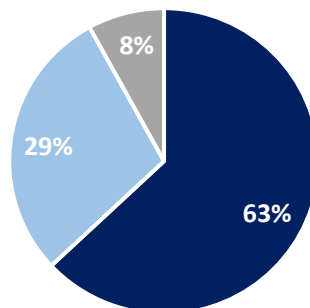


Poids du CA 2018



Poids du CA 2017

- Activités aéronautiques
- Commerces et services
- Immobilier



5.2 Production immobilisée

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Production immobilisée	65	61

La production immobilisée représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

5.3 Autres produits d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Autres	43	26
Pénalités reçues	3	3
Total autres produits d'exploitation	46	29

Les autres produits d'exploitation concernent principalement des indemnités de CDG Express pour 38 millions d'euro (cf. Note 3 sur les faits marquants) et de la Société du Grand Paris pour 4 millions d'euros au titre des travaux réalisés sur l'emprise foncière d'Aéroports de Paris.



5.4 Achats et charges externes

(en millions d'euros)

	2018	2017
Electricité	(26)	(26)
Eau, gaz et combustibles	(13)	(12)
Fournitures et petits matériels d'exploitation	(11)	(12)
Autres achats consommés	(32)	(15)
Achats consommés	(81)	(64)
Sous-traitance générale	(493)	(478)
<i>Sûreté</i>	(236)	(230)
<i>Nettoyage</i>	(74)	(74)
<i>Transports</i>	(32)	(34)
<i>Autres</i>	(152)	(141)
Entretien, réparations & maintenance	(129)	(134)
Frais postaux et communication	(29)	(30)
Assurances	(9)	(11)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(23)	(25)
Publicité, publications, relations publiques	(29)	(32)
Locations et charges locatives	(18)	(18)
Personnel extérieur	(5)	(6)
Autres charges externes	(37)	(34)
Charges externes	(773)	(768)
Total achats et charges externes	(854)	(832)

Les achats et charges externes s'élèvent à 854 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 832 millions d'euros l'année dernière soit une hausse de 2,6% (-22 millions d'euros).

Les achats consommés sont en hausse de 17 millions d'euros par rapport à l'année dernière liés à une hausse des charges relatives aux prestations réalisées pour le compte de la Société du Grand Paris pour 10 millions d'euros et à une hausse des achats de fournitures liés aux conditions climatiques du début d'année.

La sous-traitance est en hausse de 15 millions d'euros dont 6 millions d'euros liés à la sûreté et 11 millions d'euros en autres (notamment hausse sur l'Accueil lié au déploiement de "Bienvenue à Paris" pour 4 millions d'euros, les PHMR, le gardiennage et le traitement des déchets).

L'entretien et réparation est en baisse de 5 millions d'euros par rapport à l'année dernière dont 2 millions d'euros liés à la Société du Grand Paris.



5.5 Impôts et taxes

(en millions d'euros)

	2018	2017
Taxe foncière	(96)	(93)
Contribution économique territoriale	(71)	(57)
Taxes non récupérables prestations de sûreté	(54)	(54)
Impôts assis sur les rémunérations	(21)	(21)
Autres impôts	(23)	(22)
Impôts et taxes	(265)	(247)

Les impôts et taxes sont en augmentation de 7% et s'établissent à 265 millions d'euros au 31 décembre 2018.

- ♦ En matière de Taxes foncières, la hausse (+3 millions d'euros) résulte principalement de la mise à jour de nos bases d'imposition et de l'application de la réforme des valeurs locatives mise en place en 2017;
- ♦ En matière de CET, la hausse (+14 millions d'euros) découle des modifications opérées sur nos bases foncières, auxquelles s'ajoute l'effet de l'augmentation de la valeur ajoutée de l'exercice.

5.6 Charges de personnel

(en millions d'euros)

	2018	2017
Salaires	(376)	(381)
Charges sociales	(162)	(165)
Prime d'intéressement	(14)	(13)
Comité d'Entreprise	(19)	(19)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi	4	4
Autres charges de personnel	(19)	(17)
Charges de personnel	(586)	(590)

Les charges de personnel s'élèvent à 586 millions d'euros au 31 décembre 2018 et sont en diminution (4 millions d'euros) par rapport à l'année dernière.

La baisse des effectifs moyens de - 1,5% génère une diminution des charges de personnel d'environ - 6 millions d'euros.

Les autres charges de personnel comprennent l'abondement PEE/PERCO, les repas des salariés d'Aéroports de Paris SA pris en dehors des restaurants gérés par le comité d'entreprise et la retraite supplémentaire.

Les montants de retraites supplémentaires 2018 augmentent de 2 millions d'euros par rapport à 2017, suite aux départs à la retraite réalisés dans le cadre d'un plan d'accompagnement.



5.7 Dotations / reprises aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2018		2017	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	(20)	-	(19)	-
Immobilisations corporelles	(432)	-	(420)	-
Amortissement des immobilisations	(453)	-	(439)	-
Provisions pour risques	(6)	18	(11)	17
Provisions pour charges	(13)	15	(24)	18
Provisions pour risques et charges	(19)	33	(36)	35
Créances clients et comptes rattachés	(7)	1	(3)	6
Dépréciations des créances	(7)	1	(3)	6
Transfert de charges d'exploitation	-	0	-	1
Total	(477)	35	(477)	42

Le montant des dotations aux provisions pour risques et charges s'élève à 19 millions d'euros et comprend principalement les provisions pour engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière.

Le montant des dotations pour dépréciation des créances douteuses et litigieuses s'élève à 7 millions d'euros.



5.8 Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice 2018 s'élève à -49 millions d'euros et comprend :

(en millions d'euros)	2018	2017
Produits des participations	57	109
Intérêts des prêts et swaps	9	9
Autres produits financiers	41	23
Produits financiers	106	141
Intérêts des emprunts et des dettes	(114)	(108)
Intérêts des swaps	(6)	(6)
Autres charges financières	(35)	(37)
Charges financières	(155)	(151)
Résultat financier	(49)	(10)

Les produits financiers d'un montant de 106 millions d'euros sont principalement composés :

- ◆ des revenus des dividendes (57 millions d'euros) dont 37 millions de la participation dans Tank Alpha et 12 millions de la participation dans Schiphol;
- ◆ Des produits d'intérêts sur swaps pour 9 millions.

Les autres produits financiers correspondent principalement à :

- ✓ Reprise des dépréciations des titres de Tank Alpha pour 3 millions d'euros.
- ✓ Reprise des dépréciations du compte courant de Cœur d'Orly Investissements pour 7 millions d'euros.
- ✓ Gains de change pour 9 millions d'euros.
- ✓ Intérêts des comptes courants pour 8 millions d'euros.

Les charges financières de l'exercice 2018 sont essentiellement constituées de charges d'intérêts sur emprunts et swaps pour 120 millions d'euros. L'évolution de cette nature de charges est corrélée à la variation des emprunts et swaps sur emprunts (cf. Note 6.9 Dettes financières).

Les autres charges financières concernent notamment :

- ✓ Dépréciation des titres ADP International pour 8 millions d'euros.
- ✓ Dépréciation nette des titres Cœur d'Orly Investissements pour 6 millions d'euros.
- ✓ Dépréciation des autres titres pour 4 millions d'euros.
- ✓ Dépréciation des autres créances rattachées EPIGO pour 3 millions d'euros.
- ✓ Pertes de change pour 2 millions d'euros.



Répartition du résultat financier entre Groupe¹ et hors Groupe

(en millions d'euros)	Produits des participations	Dotations et Reprises sur provisions et dépréciations	Autres produits et charges financiers	Total
Schiphol Group	12	-	-	12
ADP International	-	(8)	4	(4)
ADP Immobilier Tertiaire	-	-	1	1
SAS Coeur d'Orly Investissement	-	1	-	1
Hub One	2	-	-	2
TANK ÖWA alpha GmbH	37	3	12	52
TANK ÖWC beta GmbH	-	(0)	-	(0)
Média ADP	2	-	-	2
Autres	3	(3)	1	2
Résultat financier Groupe	56	(6)	18	68
Charges financières nettes				(111)
Autres produits et charges financiers				(6)
Résultat financier Hors Groupe				(117)
Résultat financier				(49)

¹ Le Groupe s'entend ici des filiales et participations détenues par Aéroports de Paris SA.

5.9 Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2018	2017
Reprise amortissements dérogatoires	79	73
Autres produits exceptionnels sur immobilisations	8	36
Produits exceptionnels sur immobilisations	87	109
Reprises aux provisions pour risques et charges	15	19
Autres produits exceptionnels	19	2
Produits exceptionnels divers	34	21
Produits exceptionnels	122	130
Dotations amortissements dérogatoires	(100)	(107)
Autres charges exceptionnelles sur immobilisations	(12)	(20)
Charges exceptionnelles sur immobilisations	(112)	(127)
Dotation provisions risques et charges exceptionnelles	(1)	(20)
Autres charges exceptionnelles	(16)	(3)
Charges exceptionnelles diverses	(17)	(23)
Charges exceptionnelles	(130)	(150)
Résultat exceptionnel	(8)	(20)

En 2018, les principales variations sur les autres produits exceptionnels concernent le dégrèvement du CET au titre des exercices 2010 à 2014 pour un montant total de 19 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements dérogatoires sont composées principalement des amortissements dérogatoires des immobilisations corporelles.

Aéroport de Paris SA bénéficie du dispositif codifié à l'article 217 octies du Code Général des Impôts qui permet aux sociétés soumises à l'impôt société de pratiquer un amortissement dérogatoire, sous certaines conditions, de leurs investissements en numéraire dans des PME innovantes sur une durée de 5 ans.



5.10 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôts	Résultat net hors participation
Résultat courant	856	(262)	594
Résultat exceptionnel	(8)	3	(6)
Produits d'intégration fiscale	-	4	4
Total (hors participation)	847	(256)	592

Aéroports de Paris SA ne constate pas d'impôts différés dans les comptes annuels.

Le tableau ci-après détaille les différences temporaires qui donneront lieu à comptabilisation, dans le futur, d'une dette ou d'une économie d'impôt :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Charges à payer sur participation des salariés	(28)	(22)	(6)
Provisions pour pertes de changes	-	-	-
Provisions pour engagements sociaux	(371)	(373)	2
Autres provisions non déductibles	(19)	(38)	18
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(25)	(35)	9
Frais d'acquisition des titres de participation	(10)	(10)	-
Amortissements des frais d'acquisition de titres de participation	10	10	0
Levée d'option Immeuble (Ex. Crédit-Bail)	(6)	(6)	-
Charges de l'exercice déductibles sur exercices ultérieurs	(450)	(475)	25
FEDEX	67	65	2
Ecart de conversion - actif	-	-	-
Provisions réglementées	1 194	1 173	22
Autres charges déduites d'avance	(3)	-	(3)
Charges d'exercices ultérieurs déduites au cours de l'exercice	1 258	1 238	20
Total différences temporaires	807	763	45

La dette future d'impôt estimée s'élève à 169 millions d'euros au 31 décembre 2018 (165 millions d'euros au 31 décembre 2017). La valorisation a été effectuée en tenant compte d'un abaissement du taux d'impôt de 34,43% à 25,82% en 2022, comme prévu par la loi de finances votée fin décembre 2018.



NOTE 6 Notes relatives au bilan**6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Au 31/12/2018
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	265	-	(3)	30	292
Immobilisations incorporelles	265	-	(3)	30	292
Terrains	53	-	-	-	52
Aménagements des terrains	32	-	-	3	35
Constructions	11 373	-	(51)	571	11 893
Constructions sur sol d'autrui	5	-	-	-	5
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	169	-	(1)	11	179
Autres immobilisations corporelles	300	-	(1)	14	313
Immobilisations corporelles	11 932	-	(54)	599	12 478
Immobilisations en cours	998	924	-	(630)	1 292
Avances fournisseurs immobilisations	23	10	-	(11)	22
Total	13 218	934	(57)	(11)	14 084

Principaux investissements de la période :

Le montant des investissements réalisés au cours de l'exercice 2018 s'élève à 924 millions d'euros.

Les principales acquisitions en 2018 sont les suivantes :

◆ pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :

- la poursuite de la construction d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages sous les satellites S3 et S4 du terminal 2E ;
- la poursuite de la rénovation du terminal 2B et de sa jonction avec le terminal 2D ;
- les travaux préparatoires à la construction du CDG Express ;
- la construction de la jonction de satellites internationaux du terminal 1 ;
- l'achèvement de la construction du nouveau siège social et de l'immeuble de bureaux Baïkal ;
- l'achat d'équipements d'inspection des bagages de soute au standard 3 lié à la réglementation européenne ;
- la mise au standard des sanitaires ;
- l'extension des aires India ;
- la refonte de l'ambiance du hall L du terminal 2E ;
- l'orientation ;
- la refonte des commerces du hall L du terminal 2E ;

- les travaux de mise aux normes des systèmes de traitement des eaux pluviales ;
- la réhabilitation du carrefour de circulation avions situé entre les voies BD1/B/BM4 au nord-ouest de la plateforme ;
- l'installation de mires de guidages et d'écrans d'information ("timers") à destination des pilotes et intervenants en piste ;
- la réhabilitation de la gare RER CDG1 à Roissy-Paris.

◆ pour l'aéroport de Paris-Orly:

- la poursuite des travaux de construction de la jonction entre les terminaux Sud et Ouest ;
- la mise en conformité réglementaire du tri bagages Est du terminal Sud ;
- l'extension du Hall 1 d'Orly Ouest ;
- les travaux préparatoires à la rénovation de la piste 3 ;
- la reprise d'étanchéité et le renforcement du pont n°2 sous la piste 3 ;
- la restructuration du Hall B d'Orly Sud ;
- les travaux d'extension des aires Golf et la mise en conformité du virage LGN-LJS ;
- la création d'une base arrière taxis ;



- les travaux en prévision de la construction de la future gare du Grand Paris ;
 - la construction d'un bâtiment destiné au PC Aires et PC Neige, ainsi qu'aux équipes d'exploitation du Process Avion ;
 - la mise au standard des sanitaires ;
 - la construction d'un centre de pilotage et de commandement opérationnel (CPCO ou APOC) ;
 - la création d'une nouvelle zone commerciale en zone départ international à Orly Sud.
- le déplacement de la base arrière taxis de Paris-Charles de Gaulle et l'adaptation de ses accès ;
 - la mise en standard de sanitaires sur les deux plateformes ;
 - des mises en service partielles liées à la refonte des commerces du hall K du terminal 2E de Paris-Charles de Gaulle ;
 - la réhabilitation de voiries et aires aéronautiques en zone cargo de Paris-Charles de Gaulle ;
 - la base arrière taxis de Paris-Orly ;
 - la mise en service partielle de la réhabilitation du bâtiment 5720 à Paris-Charles de Gaulle.
- ◆ pour l'aéroport de Aéroports de Paris-Le Bourget, les investissements ont porté principalement sur la construction d'un centre de formation d'apprentis AFMAE.

Aéroports de Paris SA a par ailleurs réalisé en 2018 des investissements significatifs pour ses fonctions support et sur des projets communs aux plates-formes, informatiques.

Principales mises en services au cours de l'exercice:

Le montant net des transferts en provenance d'autres rubriques concerne principalement des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles. Ces reclassements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- le trieur bagages départ sous le Hall L de CDG 2 (TDS3) ;
- l'immeuble de bureaux Baïkal à Paris-Charles de Gaulle ;
- l'extension du Hall 1 d'Orly Ouest ;
- des travaux préparatoires à la rénovation du terminal 2B et à sa jonction avec le terminal 2D à Paris-Charles de Gaulle ;



Tableau des amortissements

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2018
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	(202)	(20)	3	(219)
Immobilisations incorporelles	(202)	(20)	3	(219)
Aménagements des terrains	(19)	(1)	-	(21)
Constructions	(5 711)	(404)	40	(6 075)
Constructions sur sol d'autrui	(5)	-	-	(5)
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	(111)	(10)	1	(120)
Autres immobilisations corporelles	(166)	(17)	1	(181)
Immobilisations corporelles	(6 012)	(432)	42	(6 403)
Total	(6 214)	(452)	45	(6 621)

Tableau de réévaluation des immobilisations

Une partie des immobilisations a été réévaluée dans le cadre des réévaluations légales de 1959 et 1976.

(en millions d'euros)	Valeurs réévaluées			Amortissements sur l'écart de réévaluation		Ecart de réévaluation net (6) = (2) - (5)
	Valeur brute (1)	Augmentation de la valeur brute (2)	Total (3) = (1)+(2)	Exercice (4)	Cumulés (5)	
Terrains	19	23	41	-	-	23
Immobilisations non amortissables	19	23	41	-	-	23
Aménagements des terrains	1	-	1	-	-	-
Constructions	306	273	578	1	269	4
Immobilisations amortissables	306	273	580	1	269	4
Total	325	296	621	1	269	27

L'écart de réévaluation relatif aux immobilisations non amortissables figure aux capitaux propres pour un montant de 23 millions d'euros au 31 décembre 2018.



6.2 Immobilisations financières

Valeur brute

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Restructuration	Au 31/12/2018
Titres de participation	1 328	15	-	16	1 359
Créances rattachées à des titres de participation	92	14	(23)		83
Prêts	8	-	(1)		7
Autres immobilisations financières	55	21	(4)	-	72
Total	1 483	50	(28)	16	1 521

Les principales variations portent sur :

Sur la ligne "Titres de participation", l'augmentation de capital de la société Cœur d'Orly investissement pour 31 millions dont 16 millions par un apport du compte courant.

La variation du poste "Créances rattachées à des titres de participation" s'explique principalement par de nouveaux prêts à nos filiales soit 8 millions pour ADP immobilier tertiaire

et 5 millions pour EPIGO et l'encaissement en 2018 des dividendes à recevoir relatifs à l'exercice 2017. La diminution de 23 millions d'euros concerne le dividende à recevoir de TANK Alpha au 31 décembre 2017 reçu en 2018.

La variation des autres immobilisations financières correspond à la souscription de deux nouveaux fonds d'investissements soit 10 millions pour CATHAY II et 7 millions pour WHITE STAR.

Dépréciation

Cf. note 4.7 Dépréciation des actifs à long terme

Les dépréciations sur les "Titres de participation" s'élèvent à -63 millions d'euros dont :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2018
TANK ÖWC beta GmbH	(28)	-	-	(28)
SAS Cœur d'Orly Investissement	(11)	(17)	11	(17)
EPIGO	(6)	(3)	-	(9)
ADP Immobilier	(1)	-	-	(1)
TANK ÖWA alpha GmbH	(3)	-	3	-
ADP International	-	(8)	-	(8)
Autres	(1)	-	-	(1)
Total	(50)	(27)	14	(63)



Tableau des filiales et participations

*Filiales intégrées fiscalement

(en millions d'euros)	Capital	Autres capitaux propres (1)	Quote part du capital détenue par ADP en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par ADP non remboursés	Cautions et avals donnés par ADP	Chiffre d'Affaires hors taxes	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par ADP
				Brute	Nette					
Filiales										
* ADP International - France	112	(0)	100%	119	111	-	14	13	(31)	-
* ADP Invest - France	0	(0)	100%	1	1	-	-	-	(0)	-
* ADP Invest 1 - France	16	(1)	100%	16	16	-	-	-	(1)	-
* Hub One - France	41	43	100%	41	41	-	-	89	3	2
* SAS Coeur d'Orly Investissement - France	24	1	100%	42	25	-	-	-	1	-
* ADP Immobilier - France	66	26	100%	93	93	6	-	-	0	-
TANK ÖWA alpha GmbH - France	0	659	100%	625	625	-	-	-	36	37
TANK ÖWC beta GmbH - France	0	9	100%	38	10	-	-	-	(0)	-
Autres participations entre 10% et 50 %										



Comptes annuels et annexes d'Aéroports de Paris SA au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du capital détenue par ADP en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par ADP non remboursés	Cautions et avals donnés par ADP	Chiffre d'Affaires hors taxes	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par ADP
				Brute	Nette					
ADPLS Présidence - France	0	(0)	50%	0	0	-	-	-	-	-
Média ADP - France	2	11	50%	1	1	-	-	59	5	2
Société de distribution aéroportuaire - France	1	9	50%	1	1	5	-	742	1	-
EPIGO - France	1	(5)	50%	6	-	5	-	69	(4)	-
EPIGO Présidence - France	0	(0)	50%	0	0	-	-	-	(0)	-
Relay@adp - France	3	8	49%	1	1	-	-	96	7	3
SCI Roissy Sogaris - France	6	2	40%	2	2	-	-	-	-	0
SAS CHENUE LE BOURGET - France	1	(0)	40%	0	0	-	-	-	-	-
CDG Express Etudes - France	0	-	33%	0	0	-	-	-	-	-
Hub Safe - France	-	-	20%	2	2	-	-	-	-	-
Egidium - France	0	1	20%	1	1	-	-	-	-	-
Schiphol Group - Pays-Bas	85	3 985	8%	370	370	-	-	-	-	12
Autres participations										
CCS France - France	-	-	20%	0	-	0	-	NC	NC	-
PACIFA - France	-	-	12%	1	1	-	-	-	-	-
IDF Capital - France	20	-	1,35%	0	0	-	-	NC	NC	-
Civi.Pol Conseil - France	2	-	1,03%	0	0	-	-	NC	NC	-
Total				1 359	1 300	16	14			56



6.3 Créances d'exploitation

(en millions d'euros)

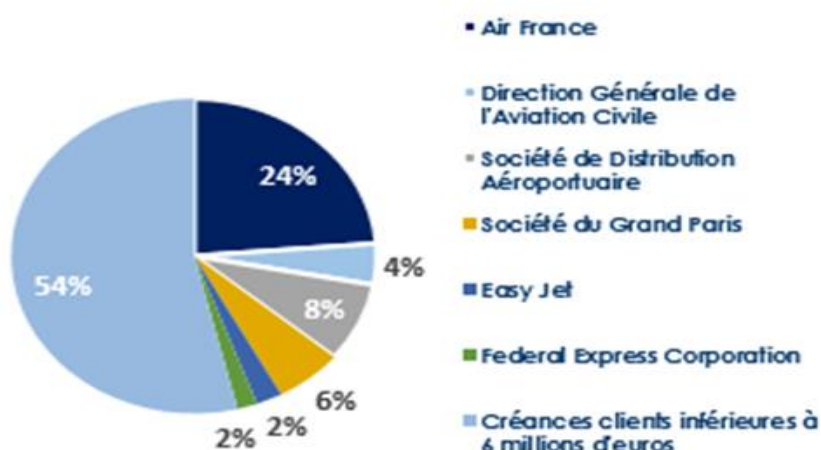
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	412	420
Personnel et comptes rattachés	-	3
Impôts et taxes	52	117
Comptes courants	738	187
Débiteurs divers	59	10
Autres créances	848	316
Total	1 260	736

Créances clients les plus significatives à la date de clôture

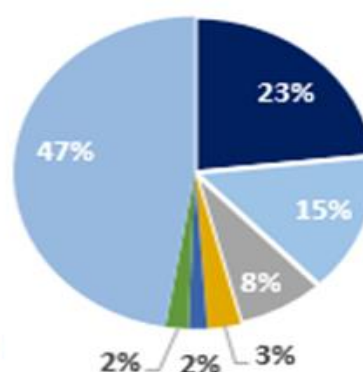
(en millions d'euros)

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Air France	98	98
Direction Générale de l'Aviation Civile	17	62
Société de Distribution Aéroportuaire	34	33
Société du Grand Paris	25	13
Easy Jet	10	7
Federal Express Corporation	7	9
Créances clients inférieures à 6 millions d'euros	222	199
Total	412	420

Répartition des créances 2018



Répartition des créances 2017



Comptes courants

Les comptes courants présentés en autres créances se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
TANK ÖWA alpha GmbH	447	134
ADP International	238	1
SAS Coeur d'Orly Investissement	9	23
ADP Ingénierie	8	2
ADP Invest	7	2
Filiales (intégrées globalement)	708	162
Société de distribution aéroportuaire	21	15
EPIGO	-	3
CDG Express Etudes	6	6
Autres	3	1
Entreprises associées et co-entreprises	30	25
Total	738	187

Aéroports de Paris SA a augmenté les avances de trésorerie des filiales de TANK ÖWA alpha GmbH et ADP International pour les opérations suivantes :

- ◆ Mise en place pour la société TANK ÖWA alpha GmbH d'un prêt de 300 millions d'euros à sa filiale TAV Airport
- ◆ Augmentation par ADP International de sa prise de participation dans le capital de la société Airport International Group.

Dépréciation de l'actif circulant

La dépréciation de l'actif circulant s'élève à 22 millions d'euros :

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	(21)	(16)
Autres Créances	(1)	-
Comptes courants	-	(8)
Total	(22)	(24)



Échéancier des créances

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque nature de créances, la durée restant à courir pour que la créance devienne exigible :

(en millions d'euros)	Montant brut	Exigibilité		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à des titres de participation	83	6	27	50
Prêts	8	2	3	3
Autres créances immobilisées	4	4	-	-
Créances de l'actif immobilisé	95	12	30	53
Créances clients et comptes rattachés	412	412	-	-
Autres créances	848	848	-	-
Créances de l'actif circulant	1 260	1 260	-	-
Charges constatées d'avance	29	21	5	3
Total	1 384	1 293	35	56



6.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	1 289	1 404
dont actions propres	1	1
Banques	130	117
Total	1 418	1 521

Les placements à court terme d'Aéroports de Paris SA sont constitués de SICAV.

6.5 Comptes de régularisation Actif et Passif

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 29 millions d'euros et sont essentiellement constituées d'éléments relatifs :

- ◆ aux contrats d'assurances souscrits,
- ◆ au prépaiement des loyers concernant l'utilisation des réseaux construits par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) sur la plateforme Roissy Charles de Gaulle restant de leur propriété. Les loyers sont lissés sur la durée d'utilisation de ses installations par Aéroports de Paris SA.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 155 millions d'euros au 31 décembre 2018 comprennent principalement des loyers payés d'avance.

6.6 Primes de remboursement des obligations

(en millions d'euros)

	Actif	Passif
Primes sur emprunts obligataires émis	16	-

Le détail des primes sur emprunts est présenté dans la note 6.9.



6.7 Capitaux propres

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat	Au 31/12/2018
Capital	297	-	-	-	297
Primes d'émission	543	-	-	-	543
Ecart de réévaluation	23	-	-	-	23
Réserve légale	30	-	-	-	30
Autres réserves	839	-	-	-	839
Report à nouveau	1 193	-	-	163	1 356
Résultat de l'exercice	506	564	-	(506)	564
Acompte sur dividende	(70)	70	(69)	-	(69)
Subventions d'investissement	49	1	(2)	-	48
Provisions réglementées	1 173	100	(79)	-	1 194
Total	4 583	734	(151)	(343)	4 823

Au 31 décembre 2018, le capital de la société s'établit, à 296 881 806 euros, divisé en 98 960 602 actions, d'une valeur nominale de 3 euros.

Les capitaux propres d'Aéroports de Paris SA s'élèvent à 4 823 millions d'euros.

Conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 4 mai 2018, un dividende de 2,76 euros par action a été versé le 5 juin 2018 représentant un total de 342 372 020 euros.



6.8 Provisions

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Autres provisions pour risques	20	-	(12)	8
Provisions pour litiges	14	5	(6)	14
Provisions pour risques	34	6	(18)	22
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	20	1	(15)	6
Provisions pour engagements sociaux	375	13	(15)	373
Autres provisions pour charges	1	-	-	1
Provisions pour pertes de changes	-	-	-	-
Provisions pour charges	397	14	(30)	381
Total	431	20	(48)	403

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux souscrits par Aéroports de Paris SA sont les suivants :

Régime d'indemnités de fin de carrière ("IFC")

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux salariés d'Aéroports de Paris SA admis à faire valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté effectuée au sein d'Aéroports de Paris SA à la date de retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Les principaux risques associés à ce régime sont les risques d'augmentation du taux de charges patronales applicable à Aéroports de Paris SA, de renégociation à la hausse des barèmes de droits tels que définis par les statuts, et de changements du montant des indemnités minimum légales.

Mutuelle aux retraités

Aéroports de Paris SA participe au financement de la cotisation de deux contrats de mutuelle couvrant deux populations fermées d'anciens salariés retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- ◆ d'augmentation des charges patronales applicables sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA ;
- ◆ d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, ceux-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA.

Régime de retraite à prestations définies

La société Aéroports de Paris SA octroie des rentes de retraite supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge notamment de la gestion des paiements des rentes. Ainsi, Aéroports de Paris SA remplit ses obligations au regard de l'Ordonnance n° 2015-839 du 9 juillet 2015 portant sur la sécurisation des rentes de régimes tels définis par l'article L137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, la société Aéroports de Paris SA a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32% pour les liquidations survenues à compter du 1^{er} janvier 2013) pour les autres régimes.

Le risque principal sur ces régimes L137-11 existants chez Aéroports de Paris SA serait la mise en œuvre de la transposition de la Directive Européenne 2014/50/UE du 16 avril 2014 sur l'acquisition et la préservation des droits à retraite supplémentaire pour les travailleurs au sein des états membres de l'Union Européenne ; attendue par voie d'Ordonnance dans un délai de 12 mois à compter de la promulgation de la loi PACTE – conduirait à une hausse significative de l'engagement d'Aéroports de Paris SA.

Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de deux :

- ◆ Un régime de retraite à prestations définies- Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés.
- ◆ Un régime de retraite supplémentaire - Ce régime de rentes de retraite est :
 - de type « additionnel » pour les bénéficiaires du régime PARDA Hors Escalade Pompiers. La rente « additionnelle » correspond à la compensation à hauteur de 50% des points ARRCO et AGIRC non acquis sur la période entre la sortie du PARDA et l'âge des 65 ans.
 - de type « différentiel » pour l'ensemble des bénéficiaires des régimes PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Cette rente, temporaire, est versée simultanément à la rente PARDA pour les pompiers, et entre la sortie du PARDA et l'âge de 65 ans pour les autres préretraités. Cette rente « différentielle » est calculée comme la différence entre la rente PARDA nette perçue par le bénéficiaire à la sortie du PARDA et ses rentes légales (SS, ARRCO et AGIRC) nettes.



Régime de médailles

Les salariés de la société Aéroports de Paris SA perçoivent les "médailles d'honneur de l'aéronautique".

Régime de pré-retraite

Le régime de pré-retraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée) consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges patronales et la taxe Fillon de 50%.

Détail du calcul actuariel

Le total de l'engagement social au titre des régimes précédemment décrits est évalué conformément à la Recommandation n° 2013-R 02 du 7 novembre 2013 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont :

- ◆ un taux d'actualisation de 1,50% ;
- ◆ une augmentation annuelle des salaires entre +1,75% et +3,55% par an, inflation comprise ;
- ◆ un taux de démission visant à refléter la probabilité que les salariés n'achèvent pas leur carrière dans l'entreprise ;
- ◆ des tables de mortalité *hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060* sur la phase d'activité et tables générationnelles *hommes/femmes TGH05 / TGF05* sur la phase des rentes ;
- ◆ un âge de départ à la retraite volontaire à 62 ans pour les catégories employés maîtrise et haute maîtrise, et à 65 ans pour la catégorie cadres.

La société amortit ses écarts actuariels selon la méthode du corridor (10%).



Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des engagements sociaux en présentant :

- ◆ la variation de la valeur actuarielle ;
- ◆ les éléments du passif comptabilisés au bilan ;
- ◆ l'analyse de la charge de l'exercice.

(en millions d'euros)	IFC	PARDA	Retraites supplémentaires	Couverture santé	Médailles d'honneur de l'aéronautique	Total
Valeur actuarielle de l'engagement à l'ouverture	303	11	75	49	2	439
Actualisation de l'engagement	16	2	3	-	-	22
Droits acquis au cours de l'exercice	5	-	1	1	-	7
Coût des services passés	(3)	-	(1)	-	-	(3)
Prestations définies	(6)	(1)	(5)	(3)	-	(15)
Réduction /transferts de régimes	2	-	-	-	-	2
Gain ou perte actuariel	5	3	2	1	-	11
Valeur actuarielle de l'engagement à la clôture	323	15	75	47	2	462
Ecart actuariel différé au bilan	(48)	3	(48)	4	-	(88)
Valeur de marché des actifs à la clôture	-	-	1	-	-	1
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Passifs comptabilisés au bilan	275	18	28	51	2	373
Charge d'actualisation	5	-	1	1	-	7
Amortissement de l'écart actuariel	1	(1)	3	(16)	-	(13)
Droits acquis au cours de l'exercice	16	2	3	-	-	21
Coût des services passés	(3)	-	(1)	-	-	(4)
Réduction de régimes	2	-	-	-	-	2
Charge de la période	21	1	7	(15)	-	13

*Retraites supplémentaires et à prestations définies



6.9 Dettes financières

Variation de la dette financière

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2018
Emprunts obligataires	4 200	502	-	4 702
Emprunts auprès des établissements de crédit	517	250	(100)	667
Autres emprunts	5	1	(1)	4
Dépôts, droits estimés et consignations reçus	15	6	(5)	17
Intérêts courus sur emprunts	69	72	(69)	72
Total	4 806	830	(175)	5 462

Les encaissements provenant des emprunts à long terme correspondent principalement à 753 millions d'euros d'emprunts atténué de 4 millions d'euros de primes de remboursement des obligations et une augmentation de 6 millions de dépôts reçus.

Les intérêts courus sur emprunts s'élèvent à 72 millions d'euros et comprennent :

(en millions d'euros)

Intérêts courus sur emprunts obligataires	68
Intérêts courus sur emprunts swapés	3



Situation des emprunts hors concours bancaires

(en millions d'euros)	Capital initial emprunté	Taux nominal	Capital restant dû initial	Amortissement du capital	Souscription d'emprunts	Capital restant dû final	Prime d'émission
ADP EUR 500 M 2010-2020	500	3,89%	500	-	-	500	-
ADP EUR 400 M 2011-2021	400	4,00%	400	-	-	400	-
ADP EUR 400 M 2011-2022	400	3,88%	400	-	-	400	1
ADP EUR 300 M 2012-2019	300	2,38%	300	-	-	300	-
ADP EUR 500 M 2012-2024	500	3,13%	500	-	-	500	2
ADP EUR 600 M 2013-2028	600	2,75%	600	-	-	600	4
ADP EUR 500 M 2014 -2028	500	1,50%	500	-	-	500	3
ADP EUR 500 M 2015 -2023	500	1,50%	500	-	-	500	1
ADP EUR 500 M 2017 -2027	500	1,00%	500	-	-	500	2
ADP EUR 500 M 2018 -2038	-	2,13%	-	-	500	500	4
AMUNDI EUR 2 M 2018-2023	-	0,95%	-	-	2	2	-
Emprunts obligataires	4 200		4 200	-	502	4 702	16
BEI EUR 100 M 2003-2018	100	Eur 3M + marge	100	(100)	-	-	-
BEI EUR 220M 2004-2019	220	Eur 3M + marge	220	-	-	220	-
BEI EUR 30 M 2004-2019	30	Eur 3M + marge	30	-	-	30	-
BEI EUR 130 M 2005-2020	130	Eur 3M + marge	130	-	-	130	-
DEUTSCHE Bank EUR 37 M 2010-2020	37	4,13%	37	-	-	37	-
BEI EUR 250 M 2018-2038	-	Eur 3M + marge	-	-	250	250	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	517		517	(100)	250	667	-
Autres emprunts	5		5	(1)	-	4	-
Total	4 722		4 722	(101)	752	5 373	16



Situation des swaps sur emprunts obligataires

(en millions d'euros)

Date du swap initial	Durée	Montant	Juste valeur	Remboursements effectués		Remboursements obtenus	
				Taux	Charges	Taux	Produits
08/07/11	10 ans	100	10	Eur 3M + marge	-	Fixe	4
08/07/11	10 ans	100	10	Eur 3M + marge	-	Fixe	4
08/07/12	9 ans	100	(6)	Fixe	(3)	Eur 3M + marge	-
08/07/12	9 ans	100	(6)	Fixe	(3)	Eur 3M + marge	-
Total Swaps sur emprunts obligataires		400			(6)		8

*La juste valeur inclut les intérêts courus non échus.

6.10 Dettes d'exploitation

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	118	126
Personnel et comptes rattachés	211	210
Impôts et taxes	58	40
Dettes fiscales et sociales	269	250
Total	387	376



6.11 Dettes sur immobilisations et autres dettes*(en millions d'euros)*

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	321	238
Comptes courants	46	95
Clients créditeurs	24	18
Créditeurs divers	23	22
Autres dettes	93	135
Total	414	373

Comptes courants

Les comptes courants, présentés en autres dettes, se décomposent principalement ainsi :

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
ADP international	-	43
TANK ÖWA alpha GmbH	-	22
Hub One	12	17
TANK ÖWC beta GmbH	9	9
ADP Invest 1	8	-
SAS Coeur d'Orly Investissement	6	-
ADP Immobilier Tertiaire	4	-
SCI Ville Aéroportuaire Immobilier 1	2	-
Média ADP	2	2
Hôtels aéroportuares	2	-
ADP Ingénierie	2	1
Filiales (intégrées globalement)	46	95

La variation des comptes courants a diminué de 49 millions par rapport au 31/12/2017 et concerne principalement ADP international pour 43 millions d'euros.



6.12 Échéancier des dettes

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque nature de dettes, la durée restant à courir pour que la dette devienne exigible :

(en millions d'euros)	Montant brut	Exigibilité		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	4 702	300	1 802	2 600
Emprunts auprès des établissements de crédit	667	263	217	188
Emprunts et dettes financières diverses	93	74	2	17
Dettes financières	5 462	636	2 021	2 804
Fournisseurs et comptes rattachés	118	118	-	-
Dettes fiscales et sociales	269	269	-	-
Dettes d'exploitation	387	387	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	321	303	18	-
Autres dettes	93	93	-	-
Dettes diverses	414	396	18	-
Produits constatés d'avance	155	97	59	-
Total	6 418	1 516	2 098	2 804

6.13 Détail des charges à payer et produits à recevoir par poste de bilan

ACTIF		PASSIF	
(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	(en millions d'euros)	Au 31/12/2018
Autres immobilisations financières	4	Emprunts obligataires	70
Actif immobilisé	4	Emprunts auprès des établissements de crédit	1
Créances clients et comptes rattachés	142	Dettes financières	72
Autres créances	48	Fournisseurs et comptes rattachés	110
Actif circulant	190	Dettes fiscales et sociales	196
		Dettes d'exploitation	306
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	265
		Dettes diverses	265
Total	194	Total	642

NOTE 7 Notes relatives au tableau des flux de trésorerie

7.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2018	2017
Variation de stocks	(2)	1
Clients	25	37
Clients - créances douteuses	(3)	3
Clients - facture à établir	(14)	(1)



Créances fiscales hors impôts sur le résultat	7	13
Dépréciations des comptes clients	6	(3)
Autres	(47)	2
Total clients et autres débiteurs	(27)	52
Fournisseurs	6	(40)
Personnel	-	(10)
Charges sociales	(3)	-
Dettes fiscales hors impôts sur le résultat	(2)	(1)
Charges à payer	-	(4)
Produits constatés d'avance	(7)	4
Participation des salariés	(6)	(2)
Autres	-	4
Total fournisseurs et autres créditeurs	(12)	(50)
Variation du besoin en fonds de roulement	(40)	3

Les Autres débiteurs pour -47 millions d'euros concernent CDG Express pour 38 millions d'euros, SNCF Réseau pour 6 millions d'euros et l'aide aux riverains pour 3 millions d'euros.

7.2 Acquisition de participations

(en millions d'euros)

	2018	2017
ADP Ingénierie	-	11
ADP Immobilier Tertiaire	-	17
SAS Coeur d'Orly Investissement	15	-
Autres	17	22
Acquisition de filiales et participations	31	50

Aéroports de Paris a souscrit dans deux nouveaux fonds d'investissements de 10 millions pour CATHAY II et 7 millions pour White Star.



7.3 Variation des autres actifs financiers

La variation des 579 millions d'euros des autres actifs financiers s'explique par :

- ◆ La variation des avances de trésorerie pour -13 millions d'euros dont 8 millions pour ADP Immobilier Tertiaire et 5 millions pour EPIGO;
- ◆ Variation des comptes courants à l'actif de -567 millions d'euros (Cf. Note 6.3)

7.4 Dividendes reçus

Aéroports de Paris a reçu 79 millions dont 57 millions de dividendes au titre de l'exercice et 22 millions au titre de l'exercice précédent.

7.5 Trésorerie à la clôture

(en millions d'euros)

	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 418	1 520
Concours bancaires courants *	-	-
Trésorerie (selon tableau des flux de trésorerie)	1 418	1 520

(*) figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme.



NOTE 8 Engagements hors bilan et passifs éventuels**Engagements hors bilan**

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Cautions	16	2
Garantie à première demande	2	4
Acquisition d'immobilisations	914	845
Autres	69	123
Engagements donnés	1 001	975
Cautions	80	59
Garantie à première demande	158	174
Autres	3	-
Engagements reçus	241	233

Les cautions accordées correspondent principalement à des cautions des prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA pour le compte d'ADP Ingénierie et d'ADP International au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Les garanties à première demande ont été exclusivement données par les filiales ADP Ingénierie et ADP International au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

Les autres engagements donnés d'un montant de 69 millions d'euros concernent pour 64 millions d'euros le soutien à la Société Concessionnaire Nuevo Pudahuel (Chili) et 5 millions d'euros de garantie de passif avec la société SAMSIC.

Les paiements minimaux futurs à recevoir d'Aéroports de Paris SA en tant que bailleur sur les contrats de location existants au 31 décembre 2018 se décomposent comme suit :

(en millions euros)	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
	31/12/2018			
Paiements minimaux futurs à recevoir	3 188	252	961	1 975

Les paiements minimaux futurs à payer d'Aéroports de Paris SA concernent la location des véhicules et des contrats immobiliers existants au 31 décembre se décomposent comme suit :

(en millions euros)	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
	31/12/2018			
Paiements minimaux futurs à payer	74	7	28	39



Passifs éventuels

Aéroports de Paris SA est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Aéroports de Paris SA fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par Aéroports de Paris SA du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense d'Aéroports de Paris SA, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Le principal litige et arbitrage présenté ci-après constitue un passif éventuel :

Le 13 juin 2013, la société JSC Investissements a engagé un recours indemnitaire devant le Tribunal de Commerce de

Paris à raison de la décision par laquelle Aéroports de Paris SA a, en 2004, refusé de lui accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction et l'exploitation d'un centre de commerces et de services, sur l'emprise aéroportuaire de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Jusqu'à ce jour, les débats ont porté uniquement sur la détermination de l'ordre de juridiction compétent. Par décision du 4 juillet 2016, le Tribunal des Conflits a désigné le juge administratif comme seul compétent pour connaître du litige. Par décision du 19 janvier 2017, le Tribunal administratif de Paris déboute JSC Investissements de l'ensemble de ses demandes. La partie adverse a interjeté appel. L'affaire est toujours en cours d'instruction devant la Cour administrative d'appel. A ce stade, le Groupe ne s'attend pas à une issue négative de ce contentieux.



NOTE 9 Rémunération et effectifs**9.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Rémunérations	4 088	4 521
Charges sociales patronales	1 602	1 925
Jetons de présence	186	213
Total	5 876	6 659

9.2 Effectifs de la société

Le tableau ci-dessous fournit une ventilation de l'effectif moyen (présents, congés sans solde et détachés).

Catégories	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation	Pourcentage
Cadres (hors PDG et DGD)	1 365	1 340	25	2%
Agents de maîtrise et techniciens	4 422	4 508	(86)	(2)%
Agents d'exécution	562	587	(25)	(4)%
Total	6 349	6 435	(86)	(1)%



NOTE 10 Transactions avec les entreprises et les parties liées

10.1 Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées comprennent essentiellement :

- ◆ Les accords sur les rémunérations et avantages assimilés conclus les membres des organes d'administration et de direction ;
- ◆ Les conventions conclues avec l'Etat et les sociétés participations de l'Etat, et les entreprises associées et les co-entreprises sur lesquelles Aéroports de Paris SA exerce respectivement une influence notable et un contrôle conjoint.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants chez Aéroports de Paris SA sont : le Président-directeur général, les membres du Comité exécutif et les administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La rémunération accordée à ces dirigeants s'élève à 5,9 millions d'euros en 2018 contre 6,7 millions d'euros en 2017. Cette rémunération comprend les avantages court terme (rémunération fixe, variable et avantages en nature), ainsi que les charges patronales correspondantes et les jetons de présence (les rémunérations sont présentées en Note 9).

RELATIONS AVEC VINCI

Les transactions les plus significatives avec Vinci comprennent les travaux relatifs à la construction du bâtiment de jonction qui reliera le Terminal Ouest au Terminal Sud de l'Aéroport de Paris-Orly.

Relations avec l'Etat et les participations de l'Etat

RELATIONS AVEC L'ETAT

L'Etat français détient 50,6% du capital d'Aéroports de Paris SA et 58,6% des droits de vote au 31 décembre 2018. L'Etat a ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires.

Les pouvoirs publics exercent sur Aéroports de Paris SA un contrôle au titre de son statut d'entreprise publique et au titre de ses missions de service public.

Dans ce cadre, des conventions sont conclues régulièrement avec l'Etat.

Les conventions significatives sont présentées ci-après :

- ◆ Le Contrat de Régulation Economique portant sur la période tarifaire 2016-2020 signé le 31 août 2015 ;
- ◆ Relation avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) - Les missions de sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre

l'incendie des aéronefs constituent des missions de service public dont la mise en œuvre a été déléguée à Aéroports de Paris SA. Les coûts engagés dans le cadre de ces missions sont facturés à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. En 2018, les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires s'élèvent à 499 millions d'euros (487 millions en 2017). Au 31 décembre 2018, le montant de la créance vis-à-vis de la DGAC atteint 17 millions d'euros (62 millions au 31 décembre 2017).

- ◆ Convention de mise à disposition de biens immobiliers, prestations de fournitures (électrique, chauffage, fluides), de services (télécommunication, assistance matérielle, administrative et intellectuelle) et formation à la Direction des services de navigation aérienne ("DSNA"). Cette convention a été conclue le 27 juillet 2007 pour une durée de 15 ans.

RELATIONS AVEC LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Afin de développer les capacités d'accueil de l'aéroport Paris-Orly, Aéroports de Paris SA a décidé de créer un bâtiment de jonction entre les terminaux ouest et sud de l'aéroport Paris-Orly. Par ailleurs, dans le cadre du développement des transports du Grand Paris, une gare de métro va être construite en vue d'accueillir les lignes de métro n°14 et n°18 dans l'aéroport Paris-Orly dont la mise en service est prévue en 2024. A ce titre, deux conventions ont été signées entre Aéroports de Paris SA et la Société du Grand Paris :

- ◆ une convention d'indemnisation, conclue le 9 janvier 2015, par laquelle la Société du Grand Paris indemnise Aéroports de Paris SA des surcoûts qu'elle doit supporter dans le cadre de la construction du futur bâtiment de jonction en raison du passage des deux tunnels des lignes 14 et 18 de la gare de métro, sous ledit bâtiment. Cette convention a été modifiée par un avenant le 9 août 2015 ;
- ◆ une convention de co-maîtrise d'ouvrage, signée le 16 juillet 2015, en vue de la réalisation sur l'aéroport de Paris-Orly de la gare de métro devant accueillir les 2 lignes de métro et des ouvrages aéroportuaires. Aéroports de Paris SA est désigné maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération et assurera la maîtrise d'œuvre des travaux qui devraient s'achever en 2024. Le 6 mars 2017, la SGP et Aéroports de Paris SA ont conclu un avenant à cette convention visant à préciser : les différents sous-projets, le coût prévisionnel définitif des travaux, le



montant des indemnités versées à Aéroports de Paris SA pour les dommages et surcoûts affectant les ouvrages du fait de la construction de la Gare et la répartition des missions entre les parties.

Par ailleurs, deux conventions supplémentaires ont été signées avec la SGP en juillet et septembre 2017 portant sur la rémunération des études de faisabilité relatives à d'éventuelles modifications des ouvrages aéroportuaires à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et au Bourget effectués par Aéroports de Paris SA pour le compte de la SGP.

RELATIONS AVEC Air France-KLM

Les transactions avec Air France-KLM concernent principalement :

- ◆ la facturation des redevances aéronautiques et accessoires fixées par le Contrat de Régulation Economique en application du code de l'aviation civile ;

- ◆ Et, des loyers facturés au titre des contrats de location des terrains et des bâtiments aux alentours des plateformes.

Relations avec les sociétés sous contrôle conjoint ou sous influence notable

Aéroports de Paris SA réalise des transactions courantes avec des sociétés sur lesquelles elle exerce, directement ou indirectement, une influence notable ou contrôle conjoint. Ces transactions sont réalisées notamment avec la Société de Distribution Aéroportuaire, et sont conclues à des conditions normales de marché.



NOTE 11 Événements post clôture

Homologation des tarifs de redevances 2019

Aéroports de Paris SA prend acte de la décision n°1810-D2 of 6 février 2019 de l'autorité de supervision indépendante d'homologuer les tarifs des redevances aéroportuaires applicables pour la période 2019-2020¹. Ces tarifs entreront en vigueur au 1er avril 2019 et seront en hausse de 1.0% pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et de 3.52% pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget.

¹Hors redevances d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite déjà homologuées dans le cadre de la décision n°1810-D1 du 11 janvier 2019.

